

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2025

L'an deux mil vingt-quatre, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 février 2025

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie épouse MÉRITÉ, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. BOULIGNAT Florian, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusé : M. MAZET Pierre

Secrétaire : M. VOYER Denis

N° 2025-062-01- 3.2

VENTE A M. BUVAT Stéphane – INSTAURATION D'UNE SERVITUDE et DROIT DE PASSAGE

M. le Maire rappelle la délibération n° 2024-010-02 en date du 12 mars 2024 par laquelle la commune cède à M. BUVAT Stéphane une partie de la parcelle cadastrée AA n° 19, soit environ 690 m2 au prix de 6,22 € au m2. M. le Maire indique que l'autre partie de cette parcelle qui reste propriété de la commune, contient un bassin d'eau dont la vidange s'effectue par la parcelle qui sera cédée à M. BUVAT. Une conduite d'évacuation la traverse et il peut être nécessaire de pénétrer sur le terrain. Le conseil municipal demande la notification de cette servitude dans l'acte notarié à intervenir.

N° 2025-063-01- 3.3

OCCUPATION A TITRE PRECAIRE D'UN GARAGE (ancienne caserne de pompiers)

Par délibération n° 2024-039-04 en date du 06 juin 2024, la commune a loué à titre précaire un garage communal à Mme Jeanne TOMASI et M. Camille AZAÏS jusqu'au 31 décembre 2024. Le renouvellement a été sollicité. Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ DECIDE d'établir une convention d'occupation à titre précaire pour ce local, qui ne fera pas l'objet de travaux, situé 27 route de Fleuriel, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,
- ✓ FIXE le prix du loyer à **600 €** pour la période d'un an.

N° 2025-064-01- 5.7

ATDA – ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES - Approbation des statuts modifiés :

Cet organisme apporte une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes. La dernière révision des statuts de l'ATDA a été approuvée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/07/2018. Depuis lors, des changements sont intervenus et réclament la modification de certaines dispositions statutaires.

Vu la délibération du 27 novembre 2024 de l'Assemblée Générale Extraordinaire approuvant la modification des statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Allier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les statuts modifiés et AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

N° 2025-065-01- 5.7

CDG 03 – Convention pour la tarification de médecine du travail

M. le Maire présente au conseil municipal les nouveaux tarifs du Centre de Gestion concernant les services de médecine préventive. Ils doivent être validés par décision du conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier conclue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Au-delà, elle se renouvellera tacitement par périodes d'un an.

N° 2025-066-01- 5.7

CDG 03 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (SANTE ET PREVOYANCE) – MANDATEMENT DU CDG 03 AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION

M. le Maire a informé le conseil municipal du renforcement du dispositif relatif à la protection sociale complémentaire. A compter du 1^{er} janvier 2025, en matière de prévoyance et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé, une participation obligatoire des employeurs publics doit être instituée au profit des agents.

Le Conseil municipal qui est déjà engagé dans la participation à la protection « Prévoyance » des agents, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Mandate le CDG03 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une nouvelle convention de participation pour le risque « prévoyance » mais aussi pour le risque « santé ».

A noter que la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le CDG03.

N° 2025-067-01- 5.7

AVENANT A LA CONVENTION DEPARTEMENT/SEA RIVE GAUCHE ALLIER/COMMUNE : PROLONGEMENT DE LA DUREE DE LA CONVENTION TECHNIQUE TRIPARTITE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est éligible à l'assistance technique fournie par le département par l'intermédiaire du BDQE (Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau) dans le domaine de l'assainissement collectif. La commune ayant délégué la gestion du service au SIVOM Rive Gauche Allier, une convention tripartite décrivant les modalités d'intervention avait été signée pour la période 2022-2024 (Délibération n° 2022-030-04). Le conseil municipal autorise son renouvellement pour la période 2025 – 2026.

N° 2025-068-01- 7.5

**OPERATION « 350 000 ARBRES » du Département - Projet Commune/Ecole –
Demande de subvention**

Le Conseil Général de l'Allier a lancé une action en faveur de l'environnement : le plan « 350 000 arbres », soit 1 arbre/habitant. Il vise à créer des puits de captation de CO₂, à favoriser la biodiversité et à préserver la qualité et la pénétration de l'eau dans le sol. Dans cette optique, une subvention du département est sollicitée (soit 30 € par arbre fruitier et le coût HT des autres plantations).

Dans le cadre du projet d'école, l'école primaire du Theil et son enseignant ont travaillé sur ce thème avec les élèves et ont élaboré un projet de plantation d'arbres fruitiers au bout du parking du cimetière enherbé, et au stade. Une douzaine de pommiers, quelques cerisiers et pruniers sont prévus, leurs fruits pourront être ramassés et consommés par les habitants du village. Des arbres (tulipier de virginie, arbre de Judée, marronnier aux fleurs rouges et ginkgo biloba) seront installés le long de la salle des Moulins et sur le parking. Un devis de 1 533,10 € HT est présenté.

N° 2025-069-01- 7.5

**PEINTURES MURALES DE L'EGLISE – TRAVAUX et DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Suite à la visite effectuée en Février 2024 par M. Hugo THÉOLEYRE, ingénieur du Patrimoine à la DRAC et l'entreprise Muro Dell'Arte à Orbigny, un devis d'un montant de 13 450 € HT a été transmis pour la conservation et la restauration des peintures murales dans l'absidiole sud (représentation des filles du village dans les années 1930).

Des subventions seront préalablement sollicitées auprès de l'Etat (30 %) et du Département (30 %).

N° 2025-070-01- 5.7

**ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2025-
2029**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025/2029. Cette démarche concertée doit permettre d'élaborer un projet commun de maintien et de développement des services aux familles en identifiant les besoins prioritaires sur le territoire de la Communauté de communes. Cette convention se veut plus resserrée que la précédente et est concentrée autour de 3 axes :

- La petite enfance,
- L'enfance et la jeunesse,
- L'accès aux droits et aux services.

La Communauté de communes et les communes de Bayet, Bellenaves, Brout Vernet, Ebreuil, Echassières, Gannat, Lalizolle, Le Theil, Louroux de Bouble, Monétay/Allier, Paray sous Briailles, Saint Pourçain sur Sioule, Target et le SIVOP Bransat, Verneuil, Saulcet doivent approuver cette CTG pour pouvoir bénéficier des financements de la CAF.

Le conseil municipal valide ce projet.

N° 2025-071-01- 7.5

**REMPLACEMENT DE MENUISERIES – LOGEMENTS - Place de l'Eglise et
route des Génévriers – Demande de subvention**

M. le Maire indique que les volets des fenêtres et d'une porte sont très abîmés, certains ont déjà été changés. L'entreprise Sommeiller a fourni un devis d'un montant de 12 794 € HT

pour le remplacement de tous les volets bois par de l'aluminium. Une subvention de 30 % du département est sollicitée dans le cadre du programme « soutien aux travaux – Parc Locatif »

QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX A LA CANTINE : Une réparation au niveau du placoplâtre est nécessaire dans la cantine. Etant donné l'ancienneté de l'installation, il est décidé de repeindre également la pièce. Le devis de 3 246 € HT de l'entreprise Philippe ROBIN est approuvé.

CHANTIER D'INSERTION : Cette année, il est prévu les peintures de la rambarde métallique située au bourg, à l'intersection de la route de la place Gerbaud et de la route des Génévriers, et les peintures des portes des dépendances dans la cour de l'école et des menuiseries de la cantine et à la salle des associations.

MODIFICATION DES COLLECTES DES OM et BACS JAUNES : En avril, un bac Ordures Ménagères de 240 litres avec des sacs transparents seront fournis par le SICTOM (à utiliser obligatoirement). Les agents les déposeront devant les habitations avec un flyer explicatif et une convention à leur retourner. Le ramassage sera ensuite effectué une semaine sur deux :

- A partir du vendredi 09 mai pour les ordures ménagères, puis le 23 mai, 06 juin... (semaines impaires)
- Les vendredis 16 mai, 30 mai, 13 juin... pour les bacs jaunes (semaines paires)

Un objectif : le tri des déchets alimentaires qui ne doivent plus être déposés dans le bac des ordures ménagères. Un kit de compostage gratuit peut être fourni gratuitement, à réserver sur le site internet du SICTOM.

GYMNASE DE TRONGET : Les travaux de réparation d'affaissement du toit seront effectués pour un montant d'environ 100 000 € HT. Le syndicat sollicite des subventions au niveau de l'Etat et du Département (65 %). La participation de la commune sera définie dans une prochaine réunion.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : L'enquête se termine samedi 16 février. Il reste encore quelques foyers à recenser, certains habitants sont difficiles à contacter.

MATERIEL DE L'EPICERIE : Le nouveau gérant du bar-restaurant de Lafeline est intéressé par certains équipements de l'ancienne épicerie (étagères, portes-journaux, armoire frigo...).